

**Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 8 septembre 2014 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : mesdames les conseillères Denise Langlois-Boudreau, Andrée St-Laurent et Kathleen Thibaudeau et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

1.1 Mot du maire

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

2014-09-180

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2014-09-181

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 août 2014 et de la séance extraordinaire du 25 août 2014

Chacun des membres ayant reçu une copie du procès-verbal du 4 août dans les délais prévus, il y a dispense de lecture;

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014 tel que déposé;

Chacun des membres ayant reçu une copie du procès-verbal du 25 août dans les délais prévus, il y a dispense de lecture;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2014 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités.

2014-09-182

Autorisation du paiement des dépenses du mois d'août 2014

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois d'août 2014. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 234 477,13 \$.

Adoptée

2014-09-183

Politique sur la location de salle

Considérant que le conseil désire intégrer de nouveaux éléments à sa politique pour la location de la salle;

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De reformuler la tarification pour la location de la salle, à savoir :

- | | |
|--|-----------------------|
| ➤ salon funéraire (centre communautaire) | 125 \$ / 1-2-3 jours |
| ➤ centre communautaire : salle complète
réception après les funérailles | 100 \$ / |
| ➤ centre communautaire : salle complète | 150 \$ |
| ➤ centre communautaire : demi-salle | 100 \$ |
| ➤ OSBL avec vente de boissons : salle complète | 150 \$ |
| ➤ OSBL avec vente de boissons : demi-salle | 100 \$ |
| ➤ OSBL sans vente de boissons | 10 \$ |
| ➤ activités approuvées par PFM
(à condition que les tables et chaises
soient remises dans le local prévu à cette fin) | Gratuit |
| ➤ activités humanitaires telles que cliniques de sang | Gratuit |
| ➤ salle communautaire pour assemblée
ou réunion à condition que l'organisme
ne perçoive pas de revenus | 30 \$ |
| ➤ supplément si les tables et les chaises
ne sont pas replacées à l'endroit où
vous les avez prises et rangées selon le plan | 25 \$ |
| ➤ supplément si les tables et les chaises
ne sont pas débarrassées et nettoyées
avant 9h le lendemain de la location | 25\$ |
| ➤ supplément si le déclenchement de l'alarme a
nécessité l'intervention d'un employé municipal | 25\$ |
| ➤ supplément si la remise des clés n'a pas
été effectuée durant les heures de bureaux
de l'employé (call de 3 heures) | 25 \$ + le
salaire |

Un dépôt de 10\$ est maintenant exigé lors de la prise de possession des clés.

La présente résolution abroge la résolution 2014-01-19.

Adoptée

2014-09-184

Paiement de frais juridiques

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser le paiement d'un montant de 2 364,89 \$, taxes en sus, à Morency, Société d'avocats pour la production d'un avis juridique quant à la conformité des soumissions suite à l'appel d'offres pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité de Rivière-a-Pierre. Ces sommes seront prises à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée

2. Sécurité publique

3. Transport routier et hygiène du milieu

2014-09-185

Paiement n° 1 à Pax Excavation Inc. pour les travaux effectués entre le 8 et le 23 juillet 2014 dans le cadre du projet de réfection de la rue de l'Église subventionné par le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*

Attendu les travaux exécutés par Pax Excavation Inc. entre le 8 et le 23 juillet 2014 dans le cadre du projet de réfection de la rue de l'Église;

Attendu que le montant des travaux pour la période allant du 8 au 23 juillet 2014 est de 134 422,00 \$, excluant les taxes, et que des retenues de 10%, soit 13 442,20 \$, doivent être effectuées;

Attendu la recommandation de l'ingénieur André St-Hilaire de la firme Dessau datée du 7 août 2014;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité de Rivière-à-Pierre procède au paiement n° 1 pour un montant total de 139 096,53 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur Pax Excavation Inc. Cette dépense est payée avec les sommes provenant du *programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*.

Adoptée

2014-09-186

Contrat de déneigement du stationnement sud face à la mairie pour la saison 2014-2015

Attendu que plus de 2 soumissionnaires ont été invités à soumissionner;

Attendu que le soumissionnaire le plus bas conforme est M. Luc St-Pierre;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'octroyer le contrat de déneigement du stationnement sud face à la mairie pour la saison 2014-2015 à M. Luc St-Pierre. Ce contrat sera réalisé au coût, avant taxes, de 80\$ de l'heure lorsque le déneigement sera effectué par tracteur avec souffleur et 65 \$ de l'heure, avant taxes, lorsque qu'un camion avec gratte sera utilisé. Le montant maximal du contrat, avant taxes, ne pourra excéder 1 600 \$ et il est entendu que les paiements seront effectués suite à la réception de factures mensuelles détaillant le nombre d'heures et la machinerie utilisée. Il est à noter qu'il est possible que le montant maximal ne soit pas atteint si le nombre d'heures travaillées en tout d'ici à la fin du contrat multiplié par le taux horaire résulte en un montant moindre que le montant maximal.

Le document d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Adoptée

2014-09-187

Contrat de déneigement du stationnement de l'Église pour la saison 2014-2015

Attendu que plus de 2 soumissionnaires ont été invités à soumissionner;

Attendu que le soumissionnaire le plus bas conforme est M. Luc St-Pierre;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'octroyer le contrat de déneigement du stationnement de l'Église pour la saison 2014-2015 à M. Luc St-Pierre. Ce contrat sera réalisé au coût, avant taxes, de 80 \$ de l'heure lorsque le déneigement sera effectué par tracteur avec souffleur et 65 \$ de l'heure, avant taxes, lorsque qu'un camion avec gratte sera utilisé. Le montant maximal du contrat, avant taxes, ne pourra excéder 4 950 \$ et il est entendu que les paiements seront effectués suite à la réception de factures mensuelles détaillant le nombre d'heures et la machinerie utilisée. Il est à noter qu'il est possible que le montant maximal ne soit pas atteint si le nombre d'heures travaillées en tout d'ici à la fin du contrat multiplié par le taux horaire résulte en un montant moindre que le montant maximal.

Le document d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Adoptée

2014-09-188

Contrat de déneigement du stationnement de la gare pour la saison 2014-2015

Attendu que plus de 2 soumissionnaires ont été invités à soumissionner;

Attendu que le soumissionnaire le plus bas conforme est M. Luc St-Pierre;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'octroyer le contrat de déneigement du stationnement de la gare pour la saison 2014-2015 à M. Luc St-Pierre. Ce contrat sera réalisé au coût, avant taxes, de 80 \$ de l'heure lorsque le déneigement sera effectué par tracteur avec souffleur et 65 \$ de l'heure, avant taxes, lorsque qu'un camion avec gratte sera utilisé. Le montant maximal du contrat, avant taxes, ne pourra excéder 7 400 \$ et il est entendu que les paiements seront effectués suite à la réception de factures mensuelles détaillant le nombre d'heures et la machinerie utilisée. Il est à noter qu'il est possible que le montant maximal ne soit pas atteint si le nombre d'heures travaillées en tout d'ici à la fin du contrat multiplié par le taux horaire résulte en un montant moindre que le montant maximal.

Le document d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Adoptée

2014-09-189

Achat de bois chez Éloi Moisan

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter chez Éloi Moisan jusqu'à 1000 pieds linéaires de bois de mélèze au coût maximal de 2000 \$, taxes en sus. Cette somme sera prise à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2014-09-190

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement # 439-14 modifiant le plan d'urbanisme # 431-14 afin de créer une affectation industrielle à même une partie de l'affectation forestière privée

L'assemblée est présidée par Monsieur le maire, Jean Mainguy.

Une présentation est faite par Mme Nadia Saint-Pierre, inspectrice en bâtiment et en environnement, expliquant les effets et les conséquences du projet de règlement # 439-14 modifiant le plan d'urbanisme # 431-14 *afin de créer une affectation industrielle à même une partie de l'affectation forestière privée.*

Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique.

2014-09-191

Adoption du second projet de règlement numéro # 440-14 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de créer une zone industrielle I-6 à même une partie de la zone forestière FO-12

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le second projet de règlement numéro # 440-14 *modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de créer une zone industrielle I-6 à même une partie de la zone forestière FO-12.*

Adoptée

Avis de motion en vue de modifier le règlement 399-11 ayant trait au Programme de revitalisation en vue de favoriser la construction et la rénovation

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Alain Lavoie qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement en vue de modifier le règlement 399-11 *ayant trait au Programme de revitalisation en vue de favoriser la construction et la rénovation* sera adopté.

5. Loisirs et services à la collectivité

2014-09-192

Lettre de remerciements aux étudiants ayant comblé les emplois d'été

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De faire parvenir une lettre de remerciements aux étudiants ayant comblé les emplois d'été : Alexandra Jeffrey, Geneviève Savard, Bianca Savard, Shannon Provencher et Marie-Soleil Lavoie afin de souligner leur bon travail.

Adoptée

2014-09-193

Activité dans le cadre des Journées de la Culture

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'organiser une pièce avec la troupe de *Théâtre des Aînés de Charlesbourg Inc.* le samedi 27 septembre 2014 de 19h00 à 21h00 dans le cadre des Journées de la Culture. Cette pièce sera présentée au coût de 725 \$. Les détails de cette activité seront publiés dans le Ripierrois de septembre.

Adoptée

2014-09-194

Don de 200,00 \$ à l'Association Chasse et Pêche de Rivière-à-Pierre pour l'année 2014

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 200,00 \$ à l'Association Chasse et Pêche de Rivière-à-Pierre pour l'année 2014.

Adoptée

5. Périodes de questions

6. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Andrée St-Laurent de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 20h17.

Jean Mainguy, maire

Pascale Bonin, directrice générale
& secrétaire-trésorière